

GESTION DES DECHETS

La gestion des déchets ménagers est une compétence communautaire. Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté de Communes Val de Saône Centre a confié cette tâche à un prestataire de service, le SMIDOM Veyle-Saône.

SMIDOM Veyle Saône : Syndicat Mixte Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères
Parc Actival - 233, rue Raymond Noël 01140 Saint Didier sur Chalaronne
Tél : 04 74 04 04 69 - courriel : contact@smidom.org – site internet : www.smidom.org
Horaires d'ouvertures : lundi : 13h30 – 17h – mardi au vendredi : 8h30-12h et 13h30 – 17h

La collecte des bacs a lieu le lundi matin, à partir de 5h. Sortez votre bac la veille au soir. Si le lundi est férié, la collecte a lieu le mardi à la même heure (ce point est susceptible de varier d'une année à l'autre, vérifiez le calendrier sur le site du SMIDOM).

Les bacs doivent être roulants et conformes à la norme EN840. Ils doivent être munis d'une puce d'identification (voir les détails sur le site du SMIDOM).

Trois points d'apport volontaires sont à votre disposition :

- au cimetière : colonnes jaunes (emballages alimentaires), bleues (papier) et vertes (verres) ;
- à la salle polyvalente : colonne jaune et verte ;
- chemin des Ferrières : colonnes jaunes, bleues, vertes et textiles.

Merci de respecter les consignes de tri affichées sur chaque colonne.

Déchèteries : le SMIDOM gère quatre déchèteries, la plus proche de notre village est à Francheleins, route de St Trivier (RD 27, juste après le pont sur le TGV), vous trouverez les adresses des autres sur le site du SMIDOM).

L'accès aux déchèteries nécessite une carte spécifique, que l'on doit demander au SMIDOM, en remplissant la fiche :

[201911 FICHERENSEIGNEMENT.pdf](#)

	Du 1 ^{er} mars au 31 octobre		Du 1 ^{er} novembre au 28 février	
	Matin	Après midi	Matin	Après midi
Lundi		14h00 à 18h00		14h00 à 17h00
Mardi		14h00 à 18h00		14h00 à 17h00
Mercredi	9h00 à 12h00	14h00 à 18h00	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00
Jeudi		14h00 à 18h00		14h00 à 17h00
Vendredi	9h00 à 12h00	14h00 à 18h00		14h00 à 17h00
Samedi	9h00 à 13h00	14h00 à 18h00	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00
Dimanche	9h00 à 12h00 - St-Jean-sur-Veyle et Francheleins			

Vous trouverez tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin sur le site du SMDOM, dont voici le plan :

- [SMIDOM Veyle Saône](#)
- [Présentation](#)
- [Territoire du SMIDOM](#)
- [Le Comité Syndical](#)
- [Comptes-rendus](#)
- [Publications](#)
- [Horaires et Contact](#)
- [Documents à télécharger](#)
- [Ordures ménagères](#)
- [La collecte](#)
- [Calendrier de collecte](#)
- [Le traitement des ordures ménagères](#)
- [Bacs de prêt](#)
- [Galets Stop Odeurs](#)
- [Collecte sélective](#)
- [Les points d'apports volontaires](#)
- [Décryptage des logos](#)
- [Les TLC \(Textiles-Linges-Chaussures\)](#)
- [Déchèteries](#)
- [Mon espace personnel](#)
- [Les déchèteries du SMIDOM](#)
- [Où se trouvent les déchèteries](#)
- [Accueil des professionnels](#)
- [Mes déchets mobilier](#)
- [L'amiante](#)
- [Redevance Incitative](#)
- [Tarifs](#)
- [Simuler ma facture](#)
- [Comment payer ma facture ?](#)
- [Réduire ses déchets](#)
- [RÉDUIRE SES DÉCHETS](#)
- [Le compostage](#)

Représentants de la commune auprès du SMIDOM : titulaire Philippe Brunel, suppléant Thierry Michal.

ATTENTION : jusqu'au 31 décembre 2021, nous réglons le prix du service au moyen de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) perçue en même temps que l'impôt foncier.

A partir du 1^{er} janvier 2022, nous allons passer à la Redevance Incitative (RI), ce qui va apporter des changements importants dans le prix : consultez le simulateur sur le site du SMIDOM (dans la rubrique Redevance Incitative) et préparez-vous (voir article dédié dans le numéro 121 de l'Info Village).

Documents à lier, liens à créer :

RPQS,

rapport caractérisation des OM

guide du tri

guide du compostage

articles info village

.....